

REGULARISATION DE L'AUTORISATION POUR LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE D'AUTERRIVE – 64270

Complément à la pièce n°9

**Proposition de répartition entre les communes intéressées de la
valeur locative :**

Sans Objet

L'ensemble du site se situe sur la seule commune d'Auterrive.